



## EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 3 décembre 2020 à 20 heures

L'an deux mille vingt, le 3 décembre à 20 heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Jacques Brel d'Etrépagne, sous la présidence de Monsieur Frédéric CAILLIET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. CAILLIET, Mme LOOBUYCK, Mme BRUDEY, M. CLAUIN, Mme DUPILLE, M. MONCOMBLE, Mme BONNETTE, M. GAWIN, Mme CHOMETTE, M. BAUSMAYER, Mme DUCELLIER, M. LANGLOIS, Mme TANFIN, M. BLANFUNAY, Mme VILLAND, M. DELMARRE, M. FERIN, Mme COGET, M. BLANCKAERT, M. DHOEDT, Mme DARTHY, M. LANGLER, M. FREMOR.

**ABSENCES EXCUSES** : M. CAVE (pouvoir à M. CAILLIET), Mme BENOIST (pouvoir à Mme BONNETTE), Mme FOULON (pouvoir à Mme LOOBUYCK), Mme NOAILLETAS (pouvoir à M. DHOEDT).

Monsieur Adrien MONCOMBLE a été élu secrétaire de séance.

--\*--

### 1) Convention « Opération de Revitalisation de Territoire (O.R.T.) »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,

L'opération de revitalisation de territoire (O.R.T) créée par l'article 157 de la loi ELAN est un outil au service de la mise en œuvre d'un projet global de revitalisation de centre-ville. L'objectif est de mettre en œuvre un projet territorial intégré et durable, en vue d'améliorer son attractivité. Les principaux thèmes d'intervention concernent le parc de logements, ainsi que le parc de locaux commerciaux et artisanaux.

L'ORT prévoit notamment de lutter contre la vacance de logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, de réhabiliter l'immobilier de loisir, de valoriser les espaces publics et le patrimoine bâti et de réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective d'innovation et de développement durable.

Le territoire du Vexin Normand a décidé de s'impliquer dans la démarche d'ORT, sous la forme d'un conventionnement impliquant l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, la Ville d'Etrépagne, l'Etat et ses établissements publics, ainsi qu'un ensemble de partenaires susceptibles d'apporter leur soutien ou de prendre part à des actions prévues au titre de la convention.

La convention d'ORT délimite un périmètre d'intervention autour du centre de la Ville. L'opération de Revitalisation du Territoire confère, à l'intérieur du périmètre défini, de nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat (accès prioritaire aux aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), éligibilité au dispositif fiscal « Denormandie » dans l'ancien).
- Mieux maîtriser le foncier (droit de préemption urbain renforcé, droit de préemption dans les locaux artisanaux)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention « Opération de Revitalisation de Territoire O.R.T » de la Communauté de Communes du Vexin Normand et de la Ville d'Etrépagne, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

### 2) Equipement des classes en matériels numériques

Vu la demande de Madame la Directrice et des enseignants du groupe primaire G. Delamare, sollicitant l'équipement des classes en matériels numériques : Vidéoprojecteurs interactifs et ordinateurs.

Vu la proposition présentée par la Société Profil Informatique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, l'équipement des classes en matériels numériques : Vidéoprojecteurs interactifs et ordinateurs, selon le plan de financement suivant :

EQUIPEMENTS	ENTREPRISE RETENUE :	MONTANT HT
Equipements numériques : Ordinateurs, logiciels, vidéoprojecteurs, installation)	Société PROMOSOFT 1 rue Simon Laplace - 28 000 CHARTRES	30 188,76 € HT
Achat de tableau blanc	Société SAM ONLINE STORES 12 place de la Défense - 92400 COURBEVOIE	2 496,00 € HT
Installation tableaux numériques (câblage, prises, coffret)	Sarl Ent. LANGLOIS 12 rue de l'Artisanat - 27150 ETREPAGNY	7 255,18 € HT
<b>TOTAL HT</b>		<b>39 939,94 € HT</b>
Subvention ETAT – D.E.T.R. 2021	40 %	15 975,98 €
Autofinancement		23 963,96 € HT

- Et décide de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de Monsieur le Préfet de l'Eure, au titre de la D.E.T.R 2021.

### 3) Tablettes numériques pour les élus - D.E.T.R.2021

Considérant que dans le cadre de l'appel à projets exceptionnel lancé par l'Etat et le Département pour la relance de l'économie locale, le Conseil Municipal avait déposé un dossier de demande de subvention pour l'acquisition de tablettes numériques, qui n'a pas été retenu.

Considérant que le Département nous invite à déposer une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets 2021 de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de doter les élus du Conseil Municipal de la Ville d'Etrépagny d'une tablette numérique
- **Accepte** les devis présentés dont le montant total s'élève à la somme de 12 553,15 € HT :
  - ⇒ Société Profil Informatique d'un montant de 7 400,65 € HT (installation de logiciels)
  - ⇒ Société PHONEO d'un montant de 5 152,50 € HT (achat des tablettes)
- **Sollicite** une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat dans le cadre de l'opération « Appel à projets 2021 de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux 2021 ».

Adopté par 23 voix pour et 4 abstentions (M. DHOEDT, Mme NOAILLETAS, Mme DARTHY, M. FREMOR).

### 4) Occupation des locaux scolaires dans le cadre des centres de loisirs

Considérant que la convention signée avec la Communauté de Communes du Vexin Normand, relative à l'occupation des locaux scolaires pour l'organisation des centres de loisirs sur Etrépagny arrive à échéance le 31 décembre prochain,

Vu le projet de convention présenté,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, le projet de convention présenté sur les nouvelles modalités d'occupation, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville d'Etrépagny et la Communauté de Communes du Vexin Normand.

### 5) Contrats de consommation électrique des bâtiments communaux

Considérant que nos contrats d'électricité aux tarifs règlementés ( $\leq 36$  KWA), prenant automatiquement fin le 31 décembre 2020, il y a lieu de choisir une offre de marché adaptée à nos besoins auprès du fournisseur de nos choix.

Vu la consultation lancée pour la recherche de la meilleure offre,

Vu qu'aucune offre n'a été reçue en mairie,

Considérant qu'une nouvelle consultation sera lancée en groupement d'achat avec le SIEGE pour la consommation d'électricité des bâtiments communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de pérenniser nos contrats de consommation électrique des bâtiments communaux chez notre fournisseur actuel, soit EDF collectivités, pour l'année 2021.

#### 6) Installation et hébergement d'équipement de telerelevé en gaz

La société GRDF gère le réseau de distribution de gaz naturel qui regroupe l'ensemble des canalisations assurant l'acheminement du gaz naturel vers les consommateurs.

Dans le cadre des activités de comptage, GRDF a engagé un projet de modernisation de son système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnels.

Après étude des services de GRDF, l'installation est envisagée sur le campanile de la Mairie nécessitant l'installation d'un raccordement électrique et cheminement sous la charpente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir, sous réserve de l'avis du SDIS qui a été sollicité sur ce bâtiment recevant du public.

Adopté par 24 voix pour et 3 abstentions (M. DHOEDT, Mme NOAILLETAS, Mme DARTHY).

#### 7) Effacement de réseaux - rue Maison de Vatimesnil - rue Paul Doumer

En vue d'engager une opération de voirie dans la rue Maison de Vatimesnil,

Considérant qu'avant d'entreprendre des travaux d'aménagements de voiries, il y a lieu de s'assurer de l'état des réseaux de desserte Eau Electricité Télécom Assainissement.

Vu les estimations de travaux d'effacement pour le programme 2021 proposées par le SIEGE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de procéder à l'enfouissement des réseaux Electricité et Télécom dans les voies concernées : Rue Maison de Vatimesnil et Rue Paul Doumer, selon le plan de financement ci-dessous

<b>Rue Maison de Vatimesnil</b>	<b>Montant total TTC Estimation</b>	<b>Part communale</b>	
<b>Distribution Public</b>	57 000 €	75 % (TVA prise en charge par le SIEGE)	35 625 € HT
<b>Eclairage public</b>	3 000 €	75 % (TVA prise en charge par le SIEGE)	2 500 € HT
<b>Réseau Télécom</b>	16 000 €	A 80 % + TVA (non récupérable)	13 333,33 €
<b>Rue Paul Doumer</b>	<b>Montant total TTC Estimation</b>	<b>Part communale</b>	
<b>Distribution Public</b>	155 000 €	75 % (TVA prise en charge par le SIEGE)	96 875 € HT
<b>Eclairage public</b>	5 000 €	75 % (TVA prise en charge par le SIEGE)	4 166,67 € HT
<b>Réseau Télécom</b>	25 000 €	A 80 % + TVA (non récupérable)	20 833,33 €

#### 8) DEFENSE INCENDIE SUR LA COMMUNE - NOTIFICATION DE SUBVENTION

Suite à notre demande de subvention déposée auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, pour l'opération « Défense Incendie sur la Commune », la Commission permanente du Conseil Départemental, en date du 5 octobre dernier, a décidé d'attribuer une aide d'un montant de 87 825 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la subvention attribuée par le Conseil départemental de l'Eure, d'un montant de 87 825 €, et décide son inscription au budget supplémentaire.

## 9) Budget principal Ville – Budget supplémentaire 2020

Après lecture du rapport, et examen des documents budgétaires, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'**ARRETER** le budget principal primitif de l'exercice 2020, en dépenses et en recettes, comme suit :

### I - RECETTES

1.1 Recettes de fonctionnement	0,00 €
1.2 Recettes d'investissement	97 130,00 €

### II - DEPENSES

2.1 Dépenses de fonctionnement	0,00 €
2.2 Dépenses d'investissement	97 130,00 €

- et d'**ADOPTER** celui-ci chapitre par chapitre :

#### Section de fonctionnement en dépenses :

Chapitre 011 .....	Adopté à l'unanimité
Chapitre 65 .....	Adopté par 24 voix pour et 3 abstentions : M. DHOEDT, Mme NOAILLETAS, Mme DARTHY
Chapitre 022.....	Adopté à l'unanimité

## 10) Budget assainissement - budget supplémentaire 2020

Après lecture du rapport, et examen des documents budgétaires, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'**ARRETER** à l'unanimité, le budget principal primitif de l'exercice 2020, en dépenses et en recettes, comme suit :

### I - RECETTES

1.1 Recettes de fonctionnement	127 401,00 €
1.2 Recettes d'investissement	84 826,00 €

### II - DEPENSES

2.1 Dépenses de fonctionnement	127 401,00 €
2.2 Dépenses d'investissement	84 826,00 €

- et d'**ADOPTER** celui-ci chapitre par chapitre :

#### Section de fonctionnement :

En dépenses : Chapitres 011, 012, 67, 022, 042

En recettes : Chapitre 70

#### Section d'investissement

En dépenses : Chapitre 23

En recettes : Chapitres 106 et 040.

## 11) SIEGE 27 : Rapport d'activités 2019

Vu le rapport d'activité 2019 du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité, quitus du rapport présenté.

## 12) Syndicat Intercommunal des Eaux du Vexin Normand : Rapport d'activités 2019

Vu le rapport d'activité 2019 du Syndicat Intercommunal des Eaux du Vexin Normand,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité, quitus du rapport présenté.

## 13) Questions diverses

Les conseillers sont sondés sur leur possibilité d'aider à la confection et à la distribution des colis en faveurs des anciens.

--\*--

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21h05.

Le présent extrait sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville, en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

